



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P143_2024

Date : 10/04/2024

OBJET : Travaux de dévoiement d'une conduite d'eau potable cassante à Bricquebec-en-Cotentin sur la commune déléguée de Le Valdecie, hameau les Montagnes - Travaux complémentaires

Exposé

Suite à de multiples casses du réseau d'eau potable, situé dans la cour d'une exploitation agricole, il a été confié à l'entreprise COLAS IFDN les travaux de dévoiement de la conduite PVC diamètre 50 en domaine public pour un montant de 53 987,91 € HT soit 64 785,49 € TTC.

L'opération de dévoiement du réseau d'eau potable nécessite la reprise d'un branchement d'herbage non identifié lors de l'étude. Il est nécessaire de réaliser ces travaux complémentaires pour un montant de 1 647,94 € HT soit 1 977,53 € TTC.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2024_060 du 4 avril 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°7,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article L.2194-1 2°,

Vu l'article 6 du décret 2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du Code de la Commande Publique,

Vu l'arrêté du Préfet de la Manche en date du 4 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Décide

- **De signer** l'avenant n°1 au devis n°808495 avec la société COLAS IDFN, agence de Cherbourg - 19 rue Hervé Dannemont - 50700 BRIX pour un montant de 1 647,94 € HT soit 1 977,53 € TTC pour la réalisation des travaux complémentaires suite au dévoiement d'une conduite d'eau potable cassante au Valdecie, hameau les Montagnes,
- **De dire** que, après augmentation de 3,05 % due à l'avenant n°1, le montant total du marché s'élève à 55 635,85 € HT soit 66 763,02 € TTC,
- **De dire** que la dépense se fera sur le budget eau, ligne de crédit 12943,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE